

Fréquentation touristique dans les hébergements collectifs touristiques

Le champ

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie est menée en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM). Elle couvre l'activité 55.10Z (« Hôtels et hébergements similaires ») de la Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008). Les unités statistiques enquêtées sont les hôtels homologués de 1 à 5 étoiles et les hôtels de tourisme non classés.

L'enquête dans les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) est menée en France métropolitaine et dans les DOM. Elle couvre l'activité 55.20Z (« Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée ») : résidences de tourisme et hôtelières, villages vacances, maisons familiales, centres internationaux de séjour, centres sportifs et auberges de jeunesse.

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air n'est réalisée qu'en France métropolitaine. Elle couvre l'activité 55.30Z (« Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs »). Les unités statistiques enquêtées sont les terrains de camping, classés de 1 à 5 étoiles, et les terrains non classés offrant au moins un emplacement de passage.

L'*Informations rapides* publié chaque trimestre présente les principaux résultats de ces trois enquêtes, sur un champ limité à la France métropolitaine.

Présentation des enquêtes

Les trois enquêtes de fréquentation touristique sont présentées en détail sur le site web de l'Insee, en rubrique Définitions et méthodes > Sources.

- [Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie](#)
- [Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air](#)
- [Enquête de fréquentation dans les autres hébergements collectifs touristiques](#)

Définitions et sources d'information

Tourisme : le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité. Le séjour doit inclure au moins une nuit dans le lieu visité.

Nuitées et arrivées : les nuitées totalisent les nuits passées par les clients arrivés dans un établissement durant la période considérée. Deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour deux arrivées et six nuitées ; six personnes ne séjournant qu'une nuit comptent pour six arrivées pour le même nombre de nuitées.

Taux d'occupation : Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres, emplacements, unités d'hébergement occupés et le nombre de chambres, emplacements, unités d'hébergement offerts par les hôtels, campings ou AHCT ouverts.

Durée moyenne de séjour : Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées de clients hébergés.

La méthode

Fréquence

Les enquêtes sur l'hôtellerie et sur les autres hébergements collectifs touristiques sont réalisées tous les mois.

L'enquête dans l'hôtellerie de plein air a lieu de mai à septembre.

Méthode de sondage

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie est réalisée auprès d'un échantillon national d'environ 12 000 hôtels, y compris les extensions régionales d'enquête.

À compter de la saison 2013, l'enquête dans l'hôtellerie de plein air n'est plus exhaustive : elle est réalisée auprès d'un échantillon de 6000 campings sur 7 500.

L'enquête dans les autres hébergements collectifs touristiques est réalisée auprès d'un échantillon national d'environ 2 800 établissements.

Les données manquantes concernant les non-échantillonnés et les non-répondants sont imputées au moyen des indicateurs moyens calculés avec les réponses de leur strate d'appartenance. Les strates sont définies selon les critères les plus explicatifs de la fréquentation touristique (classement, type de gestion, zone géographique).

Mode de collecte

La collecte des trois enquêtes (hôtels, campings et autres hébergements collectifs touristiques) est réalisée par voie postale ainsi que par internet (pour les hôtels).

Les versions et révisions des séries

Les données sur les hôtels et les campings ont été rétropolées sur la période 2010 à 2013. Ces nouvelles données tiennent compte d'un double traitement.

En janvier 2013, la direction générale des Entreprises (DGE) et l'Insee ont mis à jour les espaces touristiques nationaux (ETN). Ceux-ci constituent une partition exhaustive du territoire national entre le littoral, la montagne, le rural et l'urbain, selon des critères objectifs et harmonisés. Ils sont un des critères de stratification de l'enquête de fréquentation hôtelière (EFH), pour élaborer son échantillon et redresser ses résultats.

Pour l'enquête sur l'hôtellerie de plein air, le territoire national est découpé en deux espaces, le littoral et le hors-littoral, qui ont été revus de la même façon que pour les hôtels en 2013.

En janvier 2014, le nouveau classement touristique instauré par la loi de développement et de modernisation des services touristiques entrée en vigueur en juillet 2012 a été pris en compte dans le traitement de ces deux enquêtes, pour lesquelles le classement des établissements est un des critères de stratification.

Les résultats ont ainsi subi deux ruptures de séries, en 2013 puis en 2014, rendant impossibles les comparaisons directes avec les années précédentes. Afin de disposer de séries permettant de calculer des évolutions cohérentes, tant sur la géographie que sur le classement des établissements, l'Insee a rétropolé les données de 2010 à 2013 en neutralisant l'effet de ces deux changements pour chacune des enquêtes portant sur l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air.

Diffusion des résultats

Les résultats sont mis à disposition trimestriellement dans la note de conjoncture « Informations Rapides », et mensuellement dans la banque de données macro économiques (BDM) sur le site insee.fr, ainsi que dans les tableaux de bord de la conjoncture sur les pages régionales insee.fr.